Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213500721-20251211-202521-DE

DECISION DU MAIRE 2025/21
MOTEUR VEHICULE TECHNIQUE

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.06.45 en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'urgence de remplacer les pièces principales du moteur de véhicule technique de marque Citroën,

Vu les devis reçus en mairie ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis du garage DEBUISSON, La haute martinière, 35210 PARCÉ pour le montant de cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-cinq centimes (5 899.65€) HT soit sept mille soixante-dix-neuf euros et cinquante-huit centimes (7 079.58€) TTC.

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2025 de la commune à l'opération 16 « Matériel roulant » article 2182.

Fait à Chatillon-en-Vendelais,
Le 11/12/2025
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)